Société Française d'Economie Rurale 19 avenue du Maine - Tél : 01 45 49 88 40
75732 PARIS cedex 15 - Fax : 01 45 49 88 40 E-mail : sfer@engref.fr

Les institutions du développement durable des agricultures du Sud

Journées de Montpellier : 7-8-9 novembre 2005

Les exploitations agricoles vues comme des institutions : les changements des règles au sein des exploitations du bassin arachidier au Sénégal.

Eduardo CHIA (Inra/Cirad Montpellier) eduardo.chia@cirad.fr , Patrick DUGUE (Cirad, Montpellier) patrick.dugue@cirad.fr, Souadou SAKHO-JIMBIRA (Ensam/Cirad, Montpelleir/Dakar) souamintou@yahoo.fr , Cheikh Oumar BA (Isra, Dakar) coba@isra.sn

Journées de la SFER 2005. Les institutions du développement durable des agriculteurs du Sud. Montpellier 7 – 9 novembre 2005

Résumé

Au Sénégal et jusque dans les années 90, l'amélioration des performances des exploitations agricoles familiales devait passer par l'intensification des systèmes de production et leur appartenance à un bassin de production (arachide, coton, etc.). L'exploitant agricole était ainsi considéré comme un entrepreneur dont l'objectif premier était de produire pour le marché. C'est la vision européenne de l'exploitation agricole, considérée comme une institution, qui était à la base des actions de développement et des propositions de conseil. Face aux changements de l'environnement économique (diminution de prix, désengagement de l'Etat, etc.), les ménages ruraux ont recherché avant tout la sécurité alimentaire de leur famille en diversifiant leurs productions et leurs activités économiques (cueillette, artisanat et petit commerce). L'exploitation agricole ne peut alors être considérée comme une entreprise, au sens de la théorie économique classique, car deux institutions encadrent le fonctionnement des exploitations agricoles : le marché et la famille. De ce fait elle correspond plus à un système d'activités dont le fonctionnement tient compte des logiques marchandes et familiales (individuelles et collectives). Après un éclairage sur le concept d'institution et son application à l'exploitation agricole familiale, on précisera les changements survenus dans les exploitations du bassin arachidier en terme d'organisation sociale et de fonctionnement Ensuite et en considérant l'exploitation agricole comme une institution, on montrera comment la nature des formes de coordination a évolué au sein de l'exploitation et de la famille élargie. Pour cela on s'intéressera plus particulièrement à l'organisation des activités et à la gestion de la terre et de la force de travail.

Mots clés : exploitation agricole, institution, système d'activités, pluri-activité, organisation du travail. foncier, bassin arachidier, Sénégal.

Introduction

Le développement agricole s'est longtemps appuyé sur une vision restrictive de l'exploitation agricole considérée comme une entreprise de production dirigée par un décideur unique : le chef d'exploitation-entrepreneur. Dans les situations d'agriculture familiale dans les pays du Nord comme dans ceux du Sud la complexité du fonctionnement des exploitations combinant des éléments spécifiques de l'entreprise (produire, accroître son revenu monétaire) et ceux spécifiques à la vie socio-économique de la famille (valoriser le travail familial, constituer et transmettre un patrimoine) a été à l'origine d'approches plus fécondes en terme de compréhension et d'accompagnement de la part des économistes et des agronomes. Plus récemment ils ont montré qu'un bon nombre d'exploitations familiales diversifiées leurs activités bien au-delà de la seule production agricole. La transformation des produits, les activités non agricoles à la ferme (tourisme, commerce, artisanat) et les activités menées une partie de l'année hors de l'exploitation (travail en ville) caractérisent un grand nombre de situations rurales. Les recherches ont surtout porté sur une caractérisation de ces activités (diversité, performances, …), sur leur combinaison et leur coordination au sein de l'exploitation qui ont débouché sur la notion de **système d'activités rural**. Cependant peu de travaux ont été consacrés aux exploitations agricoles vues comme une institution. Notre ambition ici est d'identifier quelques pistes de recherches nouvelles et surtout les difficultés que l'on peut rencontrer lorsqu'on postule que les exploitations agricoles sont des institutions. Nous nous appuierons sur des travaux réalisés dans le bassin arachidier au Sénégal, pour illustrer notre propos. Nous présenterons brièvement, dans une première partie, notre point de vue sur les exploitations agricoles et les institutions économiques. Dans une deuxième partie nous ferons un rappel de la définition donnée de l'exploitation agricole familiale en Afrique de l'ouest sahélienne. Ensuite nous présenterons les évolutions du contexte socio-technique des exploitations du bassin arachidier (Sénégal) et des règles de leur fonctionnement en nous centrant plus particulièrement sur la terre et la main œuvre. Nous conclurons avec un plaidoyer pour relancer les recherches sur le fonctionnement des unités de production et la rationalité des producteurs.

1. Les exploitations agricoles sont-elles des institutions ?

L'exploitation agricole est au développement agricole et rural ce que la famille est à la société : une institution. Au cours de ces dernières années ces institutions (la famille et les exploitations) ont suivi le même sort : des profondes transformations et des adaptations nécessaires pour faire face aux évolutions du contexte économique, des politiques publiques, de la société et de l'environnement.

En économie, l'exploitation agricole, en tant qu'unité de production (entreprise) constitue avec le marché les deux grandes catégories de la théorie économique, qui a longtemps considéré les exploitations comme des « boites noires ». Il fallait donc faire des hypothèses quant à leur fonctionnement et aux objectifs, raisons qui poussent les entrepreneurs (les agriculteurs) à agir et prendre leurs décisions. Il faudra attendre l'apparition des sciences de gestion (sciences de l'artificiel comme les appelaient Simon) en France vers le milieu des années 70, pour que l'on commence à ouvrir les boîtes noires. « Si la théorie économique a longtemps considéré le firme comme une « figure fantôme », le paysage est plus contrasté aujourd'hui » (Coriat et al., 2004). La principale remise en cause a porté sur l'hypothèse de rationalité des agents. Simon a démontré que les agents n'avaient pas une rationalité substantielle mais une rationalité limitée et procédurale (Simon, 1990). De côté de l'économie il faut attendre le développement des écoles évolutionnistes et institutionnalistes pour que les

économistes commencent à ouvrir la boîte noire et s'intéresser aux comportements et aux décisions des agents. Cependant peu de travaux ont été consacrés aux exploitations agricoles vues comme une institution.

Lamoureux nous explique que, c'est à Commons que revient le mérite d'avoir essayé de théoriser l'action collective d'un point de vue des sciences économiques. L'action collective peut être formalisée dans des lois et règlements. Elle peut prendre la forme même d'une véritable organisation, comme par exemple les syndicats, les corporations et les partis politiques qui sont trois institutions économiques majeures du 20ième siècle selon Commons : « going concern ». « Si pour Commons les institutions sont des contraintes, elles sont à considérer aussi comme des guides, des frontières qui encadrent l'action individuelle » (Lamoureux, 2002). Coriat et Weinstein considèrent qu'« une première série d'institutions consiste en des lois, régulations, contrats… ». Ces règles, selon ces auteurs, ont deux sources possibles : les lois qui s'appliquent à tous les individus en tout lieu dans le pays et les contrats et conventions qui sont dans un cas des arrangements entre une ou plusieurs parties et dans l'autre, des « principes » auxquels on se réfère pour se coordonner, vivre en groupe (Coriat et al. 2004).

En sociologie, nous expliquent Bernoux et Livian « … l'institution a été définie, d'entrée de jeu, dans ses relations à la société. Présenter l'entreprise comme une institution consiste à faire l'hypothèse que l'organisation de la production provoque des instances suffisamment stables et autonomes pour produire normes et valeurs et pour développer des échanges avec la société susceptibles d'être observées ». Les auteurs s'interrogent sur ce qui est observé dans ce cas : une « organisation ou une institution ? » L'anthropologie considère que l'institution, en tant que règle, est un élément de la « culture conçue comme une totalité » (Bernoux et al. 1999)

La définition donnée par Ménard nous semble correspondre le plus à l'idée que nous nous faisons des institutions. « Par institutions, on entendra un ensemble de règles socio-économiques, mises en place dans des conditions historiques sur lesquelles les individus ou les groupes d'individus n'ont guère de prise, pour l'essentiel, dans le court et le moyen terme. Du point de vue économique, ces règles visent à définir les conditions dans lesquelles les choix, individuels ou collectifs, d'allocation des ressources pourront s'effectuer » (Ménard, 1990).

En agriculture les travaux de Barthélemy, Boinon et Niedu s'inscrivent directement dans la tradition institutionnaliste. Leurs travaux ont cependant une visée plus macro-économique. Ces auteurs avancent l'idée que les agriculteurs, européens et des pays développés, sont pris entre (ou décident en fonction ou à partir des) deux institutions : une marchande et l'autre patrimoniale (« dont la famille est l'archétype, mais dont tout groupe social organisé selon des règles de solidarité et de continuité est l'expression ») (Barthélemy et al. 2002).

Les exploitations agricoles sont donc de plus en plus des institutions duales, au sens qu'elles appartiennent à deux mondes, deux champs,… où un certain nombre d'actions sont décidées en fonction et en tenant compte des règles du marché et d'autres, en vue de la constitution du patrimoine, l'organisation du travail familial, etc., en fonction des règles et principes familiaux : la cité domestique de la théorie de conventions.

L'exploitation agricole, en tant que **figure**, a permis et permet toujours, aux pouvoirs publics d'orienter les politiques agricoles et de développement ; aux responsables syndicaux de

défendre l'existence d'un mode de production et de vie … dans ce sens elle est une institution, au nom de laquelle on programme et on justifie des actions. L'exploitation, en tant que cible, a été à la fois un mythe, à partir (au nom de) duquel, des actions (subventions, organisations territoriales,…) sont justifiées et une réalité (les statistiques agricoles, les lois du développement agricole ; comme par exemple l'exploitation mutifonctionnelle ou encore les contrat territorial d'exploitation (CTE), en France…).

Au niveau micro-économique, l'exploitation agricole en tant que **centre de décision** est aussi une institution car quelles que soient les latitudes, des règles génériques inspirées de la logique familiale vont encadrer les décisions ou « ce qu'il convient de faire socialement ». Resquier-Desjardins, nous, explique à propos de l'analyse du fonctionnement des unités de production en Afrique, «l'importance des règles propres aux unités domestiques et plus largement aux structures lignagères dans la détermination de leurs comportements ». Selon l'auteur « le débat sur l'économie des unités domestiques en Afrique sub-saharienne fait apparaître trois questionnements, l'un sur l'identification même de ces unités, un second sur la conformité des comportements par rapport aux prédictions, un troisième enfin qui concerne la mesure des niveaux de vie et de la pauvreté ». »(Resquier-Desjardins 1994)

Si, comme l'écrit Resquier-Desjardins, « La définition habituelle du ménage postule la confusion de l'unité de résidence, de l'unité de décision et de l'unité budgétaire, et elle se réfère souvent, au moins implicitement, à une unité familiale standard. ». Cette confusion et celle de toute la théorie économique standard (ou classique) qu'essaie d'isoler les actes de production, d'accumulation de patrimoine et de consommation (Chia, 1992) alors qu'en adoptant une posture institutionnaliste on est obligé d'analyser les fondements des décisions, d'en découvrir les logiques, les origines sans les postuler. « Ces questions concernent aussi les économistes : la multiplicité des centres de décision remet en cause les modèles néo-classiques standard du comportement des ménages, et par voie de conséquence la prédiction de leur réaction aux modifications des signaux de marché. »(Resquier-Desjardins 1994).

« En fait les liens de parenté sont un système de représentation qui détermine tout autant la coordination au sein des ménages que les relations que les individus membres entretiennent avec l'extérieur. » (Resquier-Dejardins 1994)

Nous allons dans la suite du texte donner les éléments d'évolution du contexte qui ont fait évoluer les règles de fonctionnement des exploitations agricoles passant, dans le cas de l'Afrique sahélienne, d'une logique familiale à une logique hybride familiale/marché qui confère à cette institution (l'exploitation agricole) à la fois une réalité et un intérêt analytique.

2.- L'origine familiale des règles de fonctionnement des exploitations agricoles en milieu Wolof (1960 – 1980)

Dans les années 80, les débats entre économistes ruraux sur la nature de l'exploitation agricole familiale ont été nombreux et passionnés. Les limites à l'application des concepts de la théorie classique en économie à l'exploitation agricole sont doubles :

- pour certains économistes ruraux la spécificité du secteur agricole (incertitudes climatiques, autoconsommation et périssabilité d'une partie de la production…) faisait que l'on ne pouvait pas considérer les exploitations comme des entreprises ;
- le fait que l'exploitation familiale soit reconnue comme un système que réunissait famille (centre de consommation et accumulation du patrimoine) et exploitation (centre de production).

En Afrique subsaharienne, l'exploitation agricole (sa définition, la mesure de ses performances etc.) a fait l'objet de nombreux travaux de recherche durant la période 1960 – 1980 (Benoit-Cattin et Faye, 1982 ; Kleene, 1976 ; Bigot et Kleene 1977). Les recherches avaient pour principal objectif d'identifier les centres de décision relatifs à la production agricole afin d'améliorer l'efficacité des interventions des organisations de développement. En effet, la mise en place de services comme le crédit, le conseil agricole, les coopératives de commercialisation nécessitait de préciser la « cible » et de mieux connaître le fonctionnement des unités de production c'est à dire la façon dont ses membres s'organisent pour la production (gestion du travail), la gestion du capital (terre, troupeau) et les processus d'accumulation qui y sont liés.

Benoit-Cattin (1982) définissait alors l'exploitation agricole comme « l'unité de production constituée par l'ensemble des membres du groupement familial qui partageaient la même cuisine et dont l'aîné assurait la charge en y affectant une partie de sa production en contrepartie du travail que lui allouent les autres membres du groupement. Le reste du temps de travail était utilisé librement par les différents membres qui ont le droit de cultiver leurs propres parcelles». Trois niveaux d'organisation s'emboîtent et sont fréquemment observés en Afrique soudano-sahélienne et plus particulièrement en milieu wolof :

- la concession (le carré ou *Kër* en wolof) qui correspond à l'unité de résidence telle que définit par Gastellu (1980). C'est un lieu clôturé par une palissade regroupant les habitations des membres d'une même famille. Le repas est pris en commun mais chaque foyer a la charge de fournir la nourriture. Le chef de concession a pour mission d'entretenir la cohésion sociale entre les foyers et de gérer les relations du groupe avec l'extérieur en particulier les relations matrimoniales ;
- le foyer (*Njël*) correspond à l'unité de production et de consommation. Il peut rassembler plusieurs ménages, celui du chef de foyer (*Borom Njël*) et des ménages dépendants généralement les fils ou les frères cadets mariés. Le foyer est la cellule sociale de base. Ses membres doivent s'organiser suivant des règles précises pour mener à bien les différentes activités afin d'assurer leur subsistance. Le chef de foyer a la responsabilité d'assurer l'approvisionnement vivrier et de subvenir aux autres besoins de base des membres (santé, scolarisation). C'est donc le foyer (*Njël*) qui est l'unité la plus proche de l'exploitation agricole familiale européenne. Les règles, d'organisation de la main œuvre, de production, d'affectation des terres sont plus d'origine familiale ou domestique que lié au marché ;
- les parcelles individuelles des dépendants constituent pour Kleene (1976) des sous-exploitations qui débouchent sur une production mais aussi à certaines conditions sur des systèmes d'accumulation. Ainsi, les épouses du chef d'exploitation, les dépendants mariés et leurs épouses disposent d'un temps pour cultiver des parcelles que le chef de foyer leur a octroyées. Ils peuvent utiliser la production obtenue comme ils le souhaitent. Les plus jeunes remettent au chef de foyer la production afin qu'il constitue le capital nécessaire à leur mariage.

Les relations entre l'unité de production familiale (matérialisée par les parcelles relevant directement du chef de foyer) et les unités dirigées par les dépendants sont codifiées avec précision tant pour la répartition de la terre, du matériel que des jours disponibles dans la semaine. Ainsi 4 jours de travail de l'ensemble des actifs du foyer sont réservés, dans la semaine, aux champs du *Borom Njël*, le reste du temps est réservé au repos, aux obligations sociales et surtout aux travaux dans les parcelles individuelles. L'équipement (semoir, sarcleuse, etc.) et les animaux de trait étaient détenus en majorité par le chef d'exploitation.

Les chefs de ménages dépendant disposant de plusieurs parcelles et de plusieurs actifs cherchaient, dans un premier temps, à acquérir du matériel ou un animal de trait afin de préparer leur émancipation et la fondation de leur propre exploitation. Les épouses recevaient du chef de foyer les terres pour leurs productions individuelles (généralement de l'arachide). Certaines arrivaient à constituer un capital sous forme de petits ruminants.

La répartition de la terre entre les parcelles collectives et les parcelles individuelles relevait du chef de foyer/chef d'exploitation. Elle ne posait pas de problèmes jusque dans les années 80 du fait d'une pression démographique modérée au moins dans le sud du bassin arachidier. L'attribution d'une parcelle de culture à des ouvriers agricoles (*nawetaan*) ainsi que le prêt de matériels et de semences comme rétribution des 4 jours de travail par semaine étaient la preuve que la terre n'était pas un facteur limitant.

En fait la structure sociale du foyer et donc la taille de l'exploitation agricole variaient avec l'âge du chef de foyer qui détermine le nombre de dépendants, le nombre d'épouses, la capacité des chefs de ménage dépendant à devenir autonome en fondant leur exploitation (figure 1). Ainsi les foyers regroupant plusieurs ménages n'étaient pas rares. Le nombre d'actifs agricoles par exploitation était donc très variable : de 2 actifs pour une exploitation constituée d'un seul jeune ménage à plus de 10 ou 15 actifs dans le cas de l'association de plusieurs ménages avec enfants actifs.

3.- Changement du contexte des institutions et des règles : le cas du bassin arachidier sénégalais

L'arachide, culture pivot du développement régional. L'administration coloniale française du Sénégal a oeuvré pour le développement de l'arachide dès le début du 20° siècle en s'appuyant sur les commerçants (les comptoirs) et les exploitations agricoles familiales. En 1960, l'Etat sénégalais confirmait l'option prise par les services coloniaux de faire de la zone centrale du pays une région de production d'arachide d'huilerie pour les marchés d'exportation. En vue d'accroître les surfaces et les rendements de cette culture, il affecta d'importants moyens pour équiper les exploitations agricoles et leur faciliter l'accès aux engrais minéraux et aux semences sélectionnées (Dugué et al., 2004). Grâce à ces mesures, l'arachide a occupé jusqu'à la fin des années 90, environ 50 % de l'assolement de cette région.
Durant cette période et jusqu'au début des années 2000, des sociétés publiques chargées de l'approvisionnement en semences d'arachide (SONAGRAINES) et de l'achat, le transport et de la transformation de la production (SONACOS) permettaient d'assurer avec une certaine régularité un revenu aux producteurs. Les prix de l'arachide était relativement intéressants pour le producteur (jusqu'à 160 FCFA/kg d'arachide-coque) et l'incitait à privilégier dans son assolement cette culture sans chercher à assurer l'auto-approvisionnement de sa famille à partir de sa production de céréales (mil principalement). Les rapports de prix entre l'arachide-coque et le riz (brisure) importé d'Asie du Sud ont incité les producteurs à maintenir cette stratégie au moins jusqu'au début des années 2000.

Accroissement démographique, raréfaction des terres et risques agro-climatiques. Comme dans la plupart des zones rurales d'Afrique subsaharienne le facteur principal d'évolution de l'agriculture durant la deuxième moitié du vingtième siècle a été l'accroissement démographique entraînant une compétition pour l'accès aux ressources en terres cultivables et de parcours. Actuellement la densité de population rurale dépasse 60

habitants/km² dans plus des 2/3 du bassin arachidier[1]. Les possibilités d'extension des surfaces cultivées offertes par la mécanisation et l'emploi de main d'œuvre extra-familiale ont largement été mises à contribution : les systèmes de culture continue se sont généralisés se traduisant par l'abandon de la jachère. Les extensions observées ces dernières années dans certaines exploitations ont été rendues possibles par le déclassement de forêts classées pour des surfaces limitées mais surtout par la mise en place d'un système de location de la terre alimenté par des propriétaires fonciers vieillissant dont les enfants ont préféré rejoindre la ville.

L'impossibilité de pratiquer la jachère et l'arrêt de la politique d'appui à l'utilisation des engrais minéraux a conduit à une baisse de la fertilité du sol et des rendements tant en mil qu'en arachide[2]. L'élevage intégré aux exploitations agricoles n'est pas en mesure de fournir les quantités suffisantes de fumure organique pour assurer la durabilité des systèmes de culture. Les tentatives de vulgarisation à grande échelle du fumure de fond à partir des phosphates naturels broyés produits dans la région de Thiès se sont soldés par des échecs. Les différentes initiatives des agronomes pouvant conduire à une amélioration des systèmes de production se sont heurtées au renforcement des aléas pluviométriques et plus globalement des risques biophysiques[3]. C'est bien la conjonction de ces aléas biophysiques et des contraintes foncières et de faible fertilité du sol qui limite aujourd'hui la production agricole dans cette région. Ses très faibles ressources en eau ne permettent pas d'envisager une intensification agricole par l'irrigation (nappe très profonde, eau trop riche en sel,…) sauf dans quelques localités privilégiées.

Des stratégies de diversification : la logique de marché rentre en scène.

L'intégration des exploitations au marché s'est d'abord faite à partir de l'arachide et ce depuis la fin du XIXe siècle jusqu'au début des années 1980. Aujourd'hui les agriculteurs du bassin arachidier dispose d'un autre atout remarquable : la proximité des grands marchés urbains (Dakar et les villes secondaires comme Touba, Thiès et Kaolack) ainsi qu'un réseau routier dense et praticable en toute saison. Les demandes de ces marchés ont orienté les stratégies de diversification mises en place à grande échelle dans cette région depuis le début des années 90. Cette diversification a été cependant limitée par les contraintes agro-climatiques déjà évoquées. Des systèmes de culture innovant ont émergé et se sont rapidement généralisés. Ils comprennent l'oseille de Guinée (en culture pure), la pastèque (en culture dérobée après le mil sur sol profond), le niébé plutôt en remplacement de l'arachide et plus récemment le manioc dans le nord du bassin arachidier. Les processus d'innovations paysannes ont, peut-être, été plus remarquables pour l'élevage avec le développement de l'embouche bovine et ovine mobilisant la remarquable capacité des agro-éleveurs à valoriser les ressources fourragères disponibles dans leur finage : la collecte des pailles (arachide mil, maïs, herbacées fourragères de bordures de route) et le ramassage des gousses et l'émondage des arbres fourragers (*Faidherbia albida*, Cailcédrat, Baobab, *Piliostigma reticulata)* se généralisent. Ces stratégies de diversification visent d'abord à trouver de nouvelles sources de revenu en substitution à

[1] La zone Nord dans la région de Thiès et Mekhé (village de Thinou Mbarick) compte plus de 100 hab./km² et le département de Nioro du Rip au sud (village de Dinguiraye) avoisine les 60 hab./km²

[2] Dans le département de Nioro (village de Dinguiraye) on observe depuis quelques années un regain d'intérêt pour la fertilisation minérale du le mil du fait de la baisse de fertilité des sols ; cette pratique reste le fait des grandes exploitations disposant de revenus extra-agricoles

[3] La pluviosité moyenne des deux dernières décennies dans le bassin arachidier est bien en de-ça de celle enregistrée entre 1940 et 1970 (figure 3) : 550 à 650 mm/an pour la région Sud et 350 – 400 mm/an pour la région Nord. Les sécheresses en début de cycle agricole favorisent la prolifération de sauteriaux, cette région peut être aussi menacée par les criquets pèlerins venant de Mauritanie comme ce fut le cas en 2004

l'arachide. Les choix des producteurs sont guidés par l'évolution de la demande des consommateurs urbains[4] et donc par le marché.

Les stratégies de diversification des revenus comprennent aussi le développement d'activités non agricoles (commerce surtout, artisanat et travail en ville). Face aux contraintes de la production agricole, l'exode rural s'est amplifié et sa nature a changé. De conjoncturel et saisonnier, notamment pendant la période de soudure, l'exode est devenu structurel et les ruraux sont de plus en plus partagés entre les villes du Sénégal ou de l'extérieur (France, Italie et Espagne…) et les campagnes. Des transferts des migrants permettent de nourrir la famille et de disposer de facteurs de production (Ba, 2003).

Logique de marché et défaillances de l'Etat . Depuis l'arrêt des programmes publics d'appui à l'agriculture au début des années 80, les agriculteurs du bassin arachidier n'ont pas réussi à s'organiser pour faire face au désengagement de l'Etat. L'accès au crédit agricole (privatisé) implique de fournir des garanties ce qui est difficile pour la grande masse des exploitations agricoles. Les organisations paysannes ont du mal à prendre le relais en particulier pour organiser un système d'approvisionnement en semences d'arachide de qualité qui a été souvent mis à mal par les années de sécheresse. Plus récemment les agriculteurs ont été confrontés à des disfonctionnements grave de la filière arachide liés à la disparition brutale en 2001 de la SONAGRAINES et à la tentative de privatisation du système de collecte. Les organismes privés stockeurs (des commerçants agrées par la SONACOS) n'ont pas été en mesure de collecter et surtout de payer dans de bonnes conditions les arachides achetées dans les villages. Les paiements ont été très tardifs et souvent à un prix en deçà du prix officiel (80 FCFA/kg par les intermédiaires dans les marchés ruraux pour un prix officiel de 120 FCFA/Kg). De 1998 à 2002, le prix officiel de l'arachide est à la baisse car l'Etat n'est plus en mesure de combler les déficits de la SONACOS. Les bailleurs de fonds comme la Banque Mondiale et l'Union Européenne ont demandé plus de transparence dans les comptes de la filière. L'option de la privatisation de la SONACOS a été décidée depuis 3 ans mais sans résultat à ce jour. Face aux difficultés de la filière « étatique » de nombreux commerçants et parfois transformateurs sont apparus. Les volumes de graines d'arachide traités par ces opérateurs sont mal connus ainsi que leur destination (huile, arachide graine, pâte,…). La trituration de l'arachide s'est développée à différentes échelles, depuis l'exploitation agricole jusqu'à des unités semi-industrielles. Ces produits (huile, graine) vont alimenter les marchés de consommation locaux et urbains du Sénégal et quelques pays environnants (Mauritanie) au détriment de l'exportation vers l'Europe qui reste le fait de la SONACOS.

Malgré l'émergence de nouveaux marchés pour l'arachide, cette filière rencontre de plus en plus de difficultés. La part de l'arachide dans le revenu des exploitations baisse selon Freud et al. (1997) (73% en 1986, 48% en 1996) ainsi que les surfaces pour les assolements. La production au niveau national a tendance à baisser malgré un accroissement du nombre d'actifs agricoles dans le bassin arachidier (figure 2). La baisse du prix d'achat, les disfonctionnements des filières de commercialisation, la stagnation des rendements en sont la cause mais il faut ajouter à cela les difficultés d'approvisionnement en semences d'arachide exacerbées par les aléas pluviométriques.

Figure 2 : Evolution de la production de mil et d'arachide-coque en tonnes de 1961 à 2004. source : statistique FAO

[4]

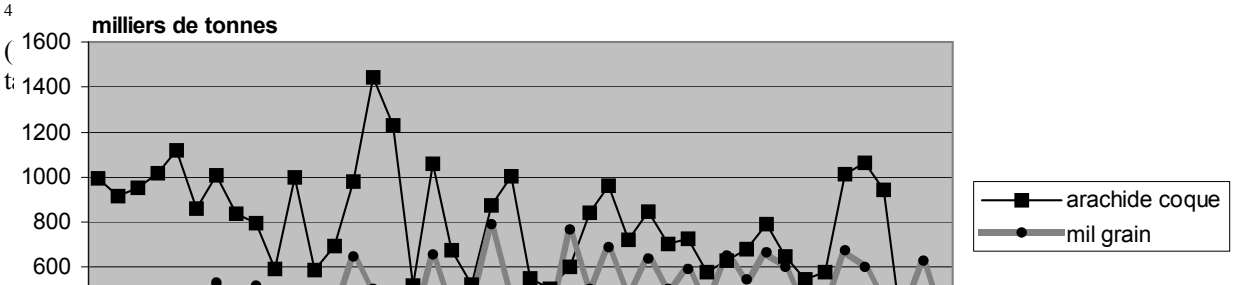

L'évolution rapide ces 20 dernières années du contexte économique, agro-écologique et social dans lequel les agriculteurs du bassin arachidier ont mené leurs activités de production a certainement modifié l'organisation des unités de production, leur stratégie et peut être aussi la notion même d'exploitation agricole.

4.- La nouvelle configuration des exploitations agricoles en milieu wolof : le cas des villages de Dinguiraye et Thinou Mbarick

Des travaux récents[5] sur les exploitations agricoles ont été réalisés dans deux situations contrastées du bassin arachidier : le village de Dinguiraye au sud dans la partie la plus pluvieuse et à Thinou Mbarick dans sa partie septentrionale (région de Thies, département de Mekhé) (figure 3). Dans ces localités, des enquêtes auprès de 10 concessions (Kër) rassemblant un total de 19 exploitations agricoles ou foyers (Njël) ont porté sur les décisions des producteurs, les systèmes de production, l'organisation du travail et l'origine des revenus en accordant une place particulière aux activités non agricoles et aux stratégies des ruraux favorisant cette pluri-activité (Sakho-Jimbira, 2004).
Tout d'abord le rôle dévolu au chef de concession diffère peu de ce que Benoit-Cattin, Faye, Kleene et collègues avaient observé dans les années 70-80. Il reste limité à la gestion des relations sociales entre les membres de la concession et l'extérieur (en particulier pour négocier les mariages et alliances entre familles). Par contre la prise du repas en commun n'est plus systématique ou se limite à un repas par jour, pour les autres repas les membres du foyer se retrouvent entre eux.

4.1 Accès à la terre et mobilisation de la main d'œuvre : entre tradition familiale et marché

Plus du tiers des surfaces cultivées ne sont pas en faire valoir direct mais sont louées ou empruntées (Tableau 1). A Dinguiraye le foncier des grandes exploitations (11,5 ha en moyenne et 6 actifs) se constitue d'abord par la location. Cette pratique s'est généralisée ces dernières années au tarif de 15 000 FCFA/ha/an et privilégie les exploitations qui disposent de ressources extra-agricoles sûres (activités de commerce importante au village en particulier). Dans la zone Nord, à Thinou Mbarik, la terre est empruntée sans contrepartie financière déclarée. Dans ce village les surfaces cultivées par les « grandes exploitations » (celles disposant d'un plus grand nombre d'actifs) ne sont guère différentes de celles des exploitations moyennes. La surface par actif est même moindre (1,1 contre 1,5 ha/actif). Ceci peut s'expliquer par le moindre intérêt accordé aux productions végétales par les exploitations ayant un revenu extra-agricole relativement important (> 250 000 FCFA/an). A la différence de la zone sud, les revenus extra-agricoles à Tinou Mbarik ne sont pas mobilisés pour accroître les surfaces par l'achat d'équipement ou l'embauche de main d'œuvre.

La stratégie globale des grandes exploitations dans la zone sud est différente. Les exploitations, enquêtées, à Dinguiraye disposent d'un ouvrier permanent ou *mbindane* pendant 7 mois, de mai à novembre. Le jeune travailleur souvent originaire d'un village proche et de la même ethnie wolof reçoit en échange de son travail le gîte, le couvert et une somme forfaitaire variant de 80 000 FCFA à 100 000 CFA pour les 7 mois. Ce type de contrat

[5] On se réfère aussi dans cette communication au travaux de Le Nuz et Rousseau (2004) portant aussi sur la zone Mekhé. Les travaux du programme Dryland IIED/ISRA menées dans la région de Diourbel constituent une source d'information intéressante et actualisée (Faye et al. 2001 a et b).

diffère totalement de celui des *nawétaans*[6] en vigueur dans les années 70. Du fait de l'accroissement de la population rurale (au moins dans ces villages) les chefs d'exploitation ne peuvent plus rémunérer les 4 jours de travail hebdomadaires des *nawétaans* en leur fournissant une parcelle. Cette forme de rémunération était très peu coûteuse pour les foyers disposant de suffisamment de terre et d'un bon équipement de culture attelée (le *nawétaan* empruntant le matériel de semis/ sarclage à son employeur).

Tableau 1 : Accès au foncier et gestion de la main d'œuvre

Village de Dinguiraye (sud bassin arachidier)

	Foncier cultivé en ha			Main d'œuvre		Ha/actif
	Propriétés	Location	Total cultivé	Actif familiaux	Ouvrier permanent *Mbindane*	
T1 : Grande exploitation = Revenu du foyer > 500 000 Fcfa	3,7	7,8	11,5	5	1	1,9
T2 : exploitation petite à moyenne = revenu du foyer < 250 000 Fcfa	4,2	1,1	5,3	4,2	0	1,3

Village de Thinou Mbarik (nord bassin arachidier)

	Foncier cultivé en ha			Main d'œuvre		Ha/actif
	Propriétés	Emprunt	Total cultivé	Actif familiaux	Ouvrier permanent *Mbindane*	
T1 : Exploitation « aisée » = Revenu du foyer > 250 000 Fcfa	5,1	2,5	7,6	6,7	0	1,1
T2 : Exploitation moyenne = revenu du foyer < 100 000 Fcfa	5,3	1,6	6,9	4,5	0	1,5

La reconstitution du parcellaire cultivé en 2003 pour chaque exploitation a mis en exergue la quasi-absence des parcelles des dépendants : 2 exploitations sur 19 comprennent au moins une parcelle d'un dépendant homme et 7 exploitations sur 19 pour les parcelles des épouses des chefs de foyer. Cela s'explique par l'absence de «chefs de ménage dépendant» et la forte réduction des surfaces cultivées par les épouses à titre individuel. Dans les exploitations petites et moyennes, les épouses ne disposent pas de parcelles individuelles (sauf un cas sur 11). Dans les grandes exploitations les épouses cultivent en moyenne moins de 0,5 ha de légumineuse (arachide ou niébé), dans 3 grandes exploitations sur 8 les épouses n'ont pas de parcelles individuelles.

Durant les décennies antérieures, la grande majorité des chefs d'exploitation fournissaient à leur(s) épouse(s) en moyenne 0,5 ha de terre pour leur culture d'arachide et leur prêtaient l'équipement aratoire et parfois les semences. Aujourd'hui deux cas de figure se présente : le chef d'exploitation ne dispose pas d'une propriété foncière suffisante pour allouer une parcelle à son (ses) épouse(s) ; ou alors, son épouse préfère consacrer son temps de travail disponible après avoir travailler dans les parcelles de son mari pour des activités de

[6] ouvrier permanent durant la période agricole, sans liens familiaux avec son employeur et pouvant d'être d'une autre ethnie

commerce, de transformation de produits, d'artisanat. Les aléas pluviométriques, la baisse de la fertilité du sol et la mévente de certaines productions typiquement féminines (*bissap* séché) ne poussent pas les épouses à s'adonner à l'agriculture.

La quasi-disparition des « chefs de ménages dépendant » s'explique par la segmentation des exploitations agricoles qui sont de plus en plus fréquemment aujourd'hui composées du ménage du chef de foyer incluant ses enfants actifs non mariés. Ces derniers aident leur père dans les champs collectifs mais n'ont plus de parcelles individuelles comme c'était le cas avant pour les garçons de 15 à 25 ans.

4.2 Des stratégies de diversification agricoles limitées

L'évaluation des assolements 2003 dans les exploitations enquêtées et des villages proches de Thinou Mbarick (Le Nuz et al., 2004) confirme les tendances générales observées à l'échelle de l'ensemble du bassin arachidier (tableau 2) :

- la place occupée par l'arachide a beaucoup régressé dans le nord mais aussi dans le sud à Dinguiraye (dans tous les cas elle est bien inférieure aux 45% - 50% de l'assolement global voire plus dans le sud, au début des années 80). Le développement de la culture du niébé dans la zone nord ne compense pas la perte de surface en arachide (moins de fanes pour le bétail, moins de revenu car le niébé est en partie orienté vers les marchés) ;
- l'accroissement des surfaces en céréales montre soit le souci des chefs de foyer de sécuriser l'alimentation familiale mais il peut s'expliquer par la pénurie de semences d'arachide récurrente depuis 2001 (dissolution de la SONAGRAINES) ;
- le manioc s'affirme comme la culture de substitution de l'arachide dans la zone nord au-delà de Thiès. Cette culture peu exigeante est d'abord destinée au marché et en cas de besoin peut servir d'aliment de soudure. Son développement en grand champs non clôturés dénote d'une forte réduction des effectifs de ruminants (bovins surtout) qui s'accompagne d'une réduction de capacité des producteurs à entretenir la gestion de la fertilité du sol par apport de fumure animale (Le Nuz et al., 2004).
- Dans la zone sud, le manioc est absent et la diversification des cultures est plus limitée en surface. Les pastèques constituent une opportunité de diversification pour les chefs de foyer s'ils disposent de sol profond assez fertile et d'un appareil de traitement. La culture de bissap (oseille de guinée) se généralise comme culture d'appoint de revenu pour les femmes en bordure des champs de leur mari ou sur des parcelles individuelles. La surproduction et la mévente affecte surtout le bissap (produit séché et facile à conserver).

Pour les deux villages une seule exploitation sur les 19 déclare avoir pratiqué l'embouche bovine durant la saison sèche 2003-2004. L'embouche ovine plus répandue comme l'élevage des ruminants qui sont souvent le fait des épouses, n'ont pas fait l'objet d'enquête. La faible place de l'élevage dans les stratégies de diversification dans ces deux villages s'explique d'une part par l'absence d'organisations paysannes fonctionnelles du type GIE qui permet d'obtenir un crédit pour l'achat des animaux à emboucher, d'autre part, l'embouche est surtout développée dans les villages d'ethnie Sereer de tradition agro-pastorale (Dia Sow et al., 2004).

Tableau 2 : Assolement selon le type d'exploitation et le statut des parcelles en ha
Village de Dinguiraye (Sud bassin arachidier)

	Statut des parcelles	Mil	Maïs	Arachide	Diversification	Total C de F + Epouse
T1 : Grande exploitation = Revenu du foyer > 500 000 Fcfa	C de F Epouse	4,5 0	2,6 0	3,75 0,4	Pastèque, tomate Bissap	11,5
T2 : exploitation petite à moyenne = revenu du foyer < 250 000 Fcfa	C de F Epouse	2,35 0	1 0	1,83 0,1	pastèque	5,3

C de F : Chef de foyer = Chef d'exploitation

Village de Thinou Mbarik (Nord bassin arachidier)

	Statut des parcelles	Mil	Manioc	Arachide	Niébé	Diversification	Total C de F + Epouse
T1 : Exploitation « aisée » = Revenu du foyer > 250 000 Fcfa	C de F Epouse	2,25 0	2,25 0	1,75 0,1	1,25 0,2	- Bissap	7,6
T2 : Exploitation moyenne = revenu du foyer < 100 000 Fcfa	C de F Epouse	2 ,1 0	2,3 0	1,3 0	1,2 0	- Bissap	6,9

C de F : Chef de foyer = Chef d'exploitation

4.3 Une stratégie commune à tous les types d'exploitation : le développement des activités rémunératrices non agricoles

Les 19 chefs d'exploitation enquêtés ont tous déclarés avoir développé des activités non agricoles dans le but d'accroître leur revenu et de ce fait pouvoir mieux faire face aux besoins de leur famille. La quasi-totalité des épouses à Dinguiraye et Thinou Mbarik font du petit commerce avec ou sans transformation de produits agricoles de base (beignet, yaourt, *bissap* glacé). Les activités non agricoles des hommes sont plus variées (tableau 3). Elles sont le plus souvent pratiquées au village : commerce de gros (céréales) et de détail (revente d'animaux au marché) ; meunerie, télécentre, emploi au forage, construction et artisanat. En périphérie de la ville de Mékhé certains agriculteurs équipés d'une charrette et d'un cheval font du transport pour des commerçants, artisans de la ville. Les hommes (chef de foyer ou leur fils) qui migrent en saison sèche pour travailler en ville se retrouvent principalement dans exploitations petites à moyennes qui n'ont pas pu développer un commerce suffisamment rémunérateur au village. Les jeunes non mariés sont plus mobiles et se retrouvent vendeurs de rue (« *bana-bana* ») à Dakar ou dans les grandes villes secondaires. Ces migrations touchent les chefs de foyer les plus pauvres qui se reconvertissent par exemple comme en producteur/vendeur de yaourt à Dakar pour quelques mois par an. Dans les deux cas ces migrations réduisent le nombre de bouches à nourrir au village. Même immigrant le chef de foyer est tenu de pourvoir aux besoins vivriers de sa famille en envoyant si besoin du riz ou de l'argent.

Les revenus extra-agricoles sont toujours supérieurs au revenu agricole moyen sachant que l'on n'a pas pris en compte dans ce calcul la valeur des produits autoconsommés. Ainsi à Thinou Mbarick la production agricole ne couvre pas les besoins alimentaires de la famille puisque dans chaque chef de foyer doit acheter de 1,5 à 4 kg de riz en moyenne par jour (selon la taille de la famille) . Les revenus non agricoles même s'ils sont modestes (tableau 4) sont indispensables à la survie de la famille. Dans cette situation la part des dons monétaires issus de la migration (à Dakar mais surtout en Europe) est loin d'être négligeable. A Dinguiraye, région mieux arrosée par les pluies, les revenus agricoles sont nettement supérieurs et correspondent à la moitié voire au tiers des revenus des autres activités.

Tableau 3 : Activités non agricoles et revenu moyen annuel des exploitations en Fcfa
Village de Dinguiraye (Sud bassin arachidier)

	Revenu agricole moyen	Revenu non agricole		Activités non agricoles (-) nombre de cas
		Moyenne FCFA/an	% dû aux dons mes migrants	
T1 : Grande exploitation = Revenu du foyer > 500 000 Fcfa	230 000	859 000	0 %	commerce de gros (3) meunerie (1) emploi au forage (1)
T2 : exploitation petite à moyenne = revenu du foyer < 250 000 Fcfa	113 000	253 000	10 %	commerce de détail (4) embouche bovine (1) construction clôture (1)

Village de Thinou Mbarik (Nord bassin arachidier)

	Revenu agricole moyen	Revenu non agricole		Activités non agricoles
		Moyenne FCFA/an	% dû aux dons mes migrants	
T1 : Exploitation « aisée » = Revenu du foyer > 250 000 Fcfa	< 20 000	348 000	31%	maçonnerie tailleur (1) cordonnier (1) commerce (1) enseignant contractuel(1)
T2 : Exploitation moyenne = revenu du foyer < 100 000 Fcfa	< 20 000	52 000	15 %	tailleur (1) petit commerce (2) cordonnier (1)

Le développement des activités non agricoles est un élément de stratégie commun à une majorité d'exploitations du bassin arachidier. Sa mise en œuvre effective est facilitée d'une part par la capacité de certains chefs de foyer plus rarement de leur(s) épouse(s) à investir une partie de leur capital dans ces nouvelles activités et d'autre part, par la proximité des marchés et des routes. Les agriculteurs qui avaient pu dégager des excédents monétaires dans les décennies passées et capitaliser sous forme de bétail, de machine (moulin) et de stocks de marchandises se trouvent aujourd'hui dans le groupe des grandes exploitations (Dinguiraye) ou celui des exploitations aisées à Thinou Mbarick. A Dinguiraye leurs revenus extra agricoles permettent de maintenir de grandes surfaces cultivées, d'embaucher un ouvrier contractuel (*mbindane*) pour la saison agricole et de louer des terres si nécessaire. Cette pluri-activité présente dans toutes les exploitations enquêtées peut s'expliquer par la localisation

des deux villages concernés : Dinguiraye[7] est situé au bord de l'axe goudronné Kaolack – Nioro – Gambie et héberge un marché hebdomaire *(loumas*). De même Thinou Mbarick situé sur l'axe routier goudronné Thiès - Mekhé peut être considéré comme un quartier satellite de la petite ville de Mékhé. Cette position favorise les migrations et le développement des petits métiers non agricoles.

Dans les villages de Lissar et Ndeukou, deux villages proches de Thinou Mbarik mais situés dans les terres et non pas sur la route, les activités non agricoles sont moins fréquentes (Le Nuz et al., 2004). Ainsi 29% des chefs d'exploitation enquêtés à Ndeukou et 40 % à Lissar déclaraient ne pas développer d'activités extra-agricoles mais s'orientaient plutôt sur l'embouche ovine et bovine en saison sèche.

4.4 Pourquoi et comment évoluent les contours des exploitations agricoles

Deux facteurs poussent les exploitations à se réorganiser, à changer leur système de production. Le facteur prépondérant est la pénurie de terres agricoles qui modifie les systèmes de culture et d'élevage mais surtout les pratiques foncières. Le deuxième facteur mais qui en fait est la conséquence du premier est la modification des besoins et des objectifs familiaux : nourriture et sécurité alimentaire mais aussi soucis de mieux éduquer les enfants pour les préparer à d'autres métiers que celui d'agriculteur ou préparer l'émigration si des opportunités se présentent.
Quel que soit leur revenu ou leur situation socio-économique dans le village, les chefs de foyer ne sont plus en mesure de fournir autant de terre que par le passé aux épouses et aux dépendants familiaux et de rétribuer des travailleurs contractuels (*nawétaan*) en leur attribuant des parcelles. De ce fait les chefs de ménages dépendants n'ont aucun intérêt à rester sous la coupe de leur père, frère aîné ou oncle. Ceci entraîne une segmentation des foyers, les unités de production sont de plus en plus petites et mononucléaires. Seuls les exploitants des agriculteurs-commerçants peuvent embaucher facilement un ouvrier et louer des terres. De ce fait la capacité d'investissement des exploitations s'est amenuisée si on la compare à celle des années 80 par la réduction de la taille de l'exploitation combinée à la baisse de revenu liée aux conditions agro-pédolgiques de plus en plus contraignantes et aux disfonctionnements de la filière arachide.

Les contraintes rencontrées par les productions traditionnelles (manque de terre et de semence, sol peu fertile, aléas pluviométriques) et les faibles potentialités du milieu pour diversifier dans l'agriculture (pas d'eau d'irrigation, pas de capital pour l'embouche bovine) ont dégagé du temps de travail pour des activités non agricoles (les femmes surtout en saison des pluies et les hommes en saison sèche).

Face aux difficultés pour faire vivre la famille, le chef de foyer n'est plus en mesure de rétribuer équitablement le travail familial au-delà des besoins vitaux (vivriers, de santé) et encore. Chaque actif de la famille développe ses propres stratégies avec l'assentiment du chef de foyer (les jeunes poussés vers la ville en saison sèche, les femmes vers le commerce) d'où une diversité des unités d'accumulation : les hommes chefs de foyer, les femmes, les jeunes hommes non mariés. De ce fait il n'y a plus unicité au niveau du foyer entre de l'unité de production et de l'unité d'accumulation comme par le passé. Cela réduit d'autant plus les capacités d'investissement donc de production des exploitations agricoles, réduit la possibilité d'installer les jeunes comme agriculteurs et remettra peut être en cause les systèmes de

[7] Ce village est devenu une plaque tournante du commerce agricole et des produits manufacturés pour une dizaine de villages périphériques situés en brousse et non pas sur l'axe routier Kaolack – Nioro

production basés sur l'équipement de culture attelée qui a besoin d'être renouvelé. L'institution « exploitation agricole » est donc mutation profonde et aucune autre forme de production n'émerge de façon significative comme par exemple les ateliers collectifs de production de bœufs d'embouche.

Conclusion

L'analyse du fonctionnement des foyers (Njël), assimilés à des exploitations agricoles familiales, met en évidence l'importance actuelle des activités extra-agricoles pour assurer directement les besoins familiaux (achat de vivres, éducation,…) et dans certains cas pour maintenir ou développer des activités de production agricole (rémunération d'un ouvrier, achat de semences et d'équipement de culture attelée). Cette stratégie présente dans une majorité de foyers vise à sécuriser les besoins familiaux dans un contexte agro-écologique peu favorables aux productions végétales et dans une situation de désengagement de l'Etat. Elle s'appuie sur les opportunités offertes par la proximité de grands centres urbains et les réseaux sociaux facilitant l'émigration. Ce qui pose la question pour les unités qui ne possèdent pas cette « rente de situation ». Nous avons vu que les règles familiales qui régissaient l'affectation des terres, la répartition des surplus bref les systèmes de production sont remplacés par les règles du marché : recherche des gains monétaires, des opportunités de commercialisation et de développement d'une ou plusieurs autres activités. L'exploitation en tant qu'institution, familiale, est remplace par une logique hybride où cohabite règles familiales et règles de marché. Dans ce sens il nous paraît que la notion de *systèmes d'activités rurales* s'impose dans ce contexte. Car elle met l'accent sur la cohérence entre les différentes activités productives des membres de la famille en question des règles d'organisation du foyer et des fonctions assignées aux différents membres qui le constituent.

Ces systèmes d'activités se caractérisent par une diversification des activités et des centres de décision car chaque membre actif du foyer/exploitation peut décider de ses propres activités, hormis celles concernant les parcelles du chef d'exploitation. La part qu'occupent les activités non agricoles dans le revenu des foyers a progressée depuis les années 70-80, où l'arachide constituait la grande part du revenu et assurait les dépenses de consommation. Ce constat qu'il faudrait affiner par des enquêtes plus précises et sur un échantillon plus large, nous amène à proposer diverses pistes d'investigation.

La segmentation des foyers ainsi que le passage de l'*exploitation agricole familiale* à un *système d'activités* doivent être pris en compte dans l'élaboration des politiques agricoles et des services d'appui. Le chef du foyer et de l'exploitation ne peut pas être leur seul interlocuteur, les dépendants notamment les femmes qui développent des activités génératrices de revenus et gèrent leur propre unité d'accumulation doivent faire l'objet d'appuis spécifiques. Un conseil en gestion devrait permettre aux chefs de foyer de mieux coordonner la diversité de leurs activités.
Les unités des productions vues comme des exploitations ou comme systèmes d'activités sont bien des institutions au sens de Commons et la théorie institutionnaliste : un ensemble des règles familiales dans le cas des exploitations agricoles familiales et de plus en plus de marché dans le cas des systèmes d'activités, qui définissent ce qui est possible tant individuellement que collectivement. Il convient alors de développer des recherches, sur les nouvelles règles (de décisions : de production, d'accumulation, de gestion de la main œuvre) internes des exploitations agricoles et les règles qui régulent les relations avec le marché (de produits, de travail et foncier), devrons être développées (conduites) de manière systématique. Nous pouvons alors faire notre la proposition de Resqueir-Desjardins « nous nous proposons

d'articuler par les concepts de l'économie des organisations un certain nombre de « faits stylisés » nous entendons des idéals-types construits à partir de résultats de recherche concernant un certain nombre de pays, essentiellement de la zone ouest-africaine. Les unités domestiques définies comme des organisations 1) sont le lieu de formes de coordination spécifiques 2) qui permettent de rendre compte de la dynamique des unités meso-économiques et, plus largement, de formes spécifiques de la régulation des économies globales 3). »

De toute façon des recherches sur le comportements économiques de producteurs ou du fonctionnement des unités de production son nécessaires car les évolutions économiques, politiques, écologiques actuelles, au Nord et au Sud, exigent que nous (re)investissions les unités de productions, quelle soient familiales, 100% agricoles ou non, si nous souhaitons éclairer les politiques agricoles futures et faire que les systèmes d'activités devient une nouvelle « figure » des politiques agricoles donc une institution au plan macro-économique. « Il faut par conséquent reconsidérer l'entreprise comme un espace relativement spécifique de décision et de régulation (et donc conservant certaines des caractéristiques de l'« institution », mais en se donnant les moyens d'en étudier les formes actuelles. » (Bernoux et al. 1999)

Références bibliographiques

Ba C. O., 2003. Les paysans racontent la soudure. Grain de sel, n°23, juin 2003.

Barthelemy D., Boinon JP., Niedu M., 2002. Le dualisme comportemental des agriculteurs : normativité de l'action ou jeu d'institutions ?. Journées d'*étude* Institutionnalismes et Évolutionnismes Confrontations autour de perspectives empiriques. Lyon, 2 et 3 décembre 2002. 18 p.

Benoit-Cattin M., 1986.. Les unités expérimentales du Sénégal. Montpellier : ISRA, CIRAD, FAC : 500 p.

Benoit-Cattin M., 1982, Faye J.- L'exploitation agricole familiale en Afrique Soudano-sahélienne.- Paris, Presses Universitaires de France, techniques vivantes, 94 p.

Bernoux Ph., Livian Y., 1999. L'entreprise est-elle toujours une institution ? Note de recherche. Sociologie du travail, n° 41, 179-194.

Brossier J., Chia E., Marshall E., Petit M.- 1997, Gestion de l'exploitation agricole familiale: Eléments théoriques et méthodologiques.- Dijon, Enesad Cnerta, 217 p.

Chia E., 1992. Une "recherche-clinique" : proposition méthodologique pour l'analyse des pratiques de trésorerie des agriculteurs (Etude de cas en Lorraine). Etudes et Recherche sur les systèmes agraires et le développement N° 26.

Coriat B., Weinsteim O., 2004. Institutions, échanges et marchés. Revue d'Economie Industrielle, n° 107, 3ème trimestre 37 – 61.

Dia Sow F., Badiane A., Maloney M., 2002. L'embouche paysanne, exemple d'adaptation de l'élevage traditionnel à la nouvelle situation agricole dans le basin arachidier du Sénégal. Cahiers Agricultures ; 13 : 211-9.

Diop A.B. -1992, Les paysans du bassin arachidier: conditions de vie et comportements de survie.- In : Politique africaine n° 45, pp 39-61.

Dugué P., 2002. Recyclage des résidus de récolte en vue d'accroître l'utilisation de la fumure organique : le cas du Sine Saloum (Sénégal). In : Dégradation des sols au Sahel : techniques et méthodes de lutte. Montpellier : Collection Etudes et Travaux du CNEARC, 23, 103–122

Dugué P., Vall E, Lecomte P, Klein H-D, Rollin D., 2004. Evolution des relations entre l'agriculture et l'élevage dans les savanes d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Un nouveau

cadre d'analyse pour développer de nouveaux modes d'intervention et favoriser les processus d'innovation. OCL, N°11, vol. 4, 268-76.
Eymard-Duvernay F., 2001. Pour un programme d'économie institutionnaliste. Colloque AFSE septembre 2001, Atelier « Economie et Sociologie ». 13 p.
Faye A ., Landais E., 1986. L'embouche bovine paysanne dans le Centre-Nord du bassin arachidier au Sénégal. Les cahiers de la recherche-développement, ? : 113-120
Faye A., Fall A. 2001. Région de Diourbel: Diversification de revenus et son incidence sur l'investissement agricole.- Drylands Research Working Paper : série Sénégal, n° 22, 40 p.
Faye A., Fall A., Tiffen M., Mortimore M., Nelson J. 2001- a. Région de Diourbel: Synthèse.- Drylands Research Working Paper : série Sénégal, n° 23, 58 p.
Freud C., Hanak-Freud E., Richard J., Thévenin P., 1997. La crise de l'arachide au Sénégal. OCL, 4, 1 : 26–28 (partie 1), 162-164 (partie 2)
Gastellu J.M. 1980, Mais ou sont donc des unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique ?-Cahiers ORSTOM, série sciences humaines, Vol 17, n° 1-2, pp 3-11.
Kleene P. 1976, Notion d'exploitation agricole et modernisation en milieu wolof Saloum (Sénégal).- Agronomie Tropicale XXXI, n°1 , janvier-mars pp 63-79.
Kleene P., Bigot Y. 1977, Dimensions des exploitations et modernisation agricole en milieu wolof- Saloum (Sénégal) -. Agronomie Tropicale XXXII, vol n°2, avril- juin pp 165-170.
Lamoureux J., 2002 Naissance et transformation des institutions : apports de la théorie de la régulation, de la théorie des conventions et de J.R. Commons. ET9608. Les Cahiers du CRISES (Centre de Recherche sur les Innovations Sociales). 46 p.
Le Nuz I., Rousseau M., 2004. Stratégies d'adaptation sociale et technique pour faire face à la crise agricole dans le nord du bassin arachidier, Sénagal. Diagnostic de deux agrosystèmes villageois. Mêmoire Cnearc/Esat 1, Montpellier, 85 p. + annexes.
Ménard C., 1990. Economie des organisations. La découverte, Coll. Repères,
Paul J.L., Bory A., Guarganta E., Fabri A. -Quel système de référence pour la prise en compte de la rationalité de l'agriculteur : du système de production agricole au système d'activité.- Montpellier : Les cahiers de la recherche-développement, n°39, 1994, pp 7-19.
Requier-Desjardins D. 1994. L'économie des organisations et l'analyse du comportement des unités domestiques en Afrique sub- saharienne.- In : Economie Appliquée, tome XLVI, vol n°4, pp 105-131
Sakho-Jimbira, M.S., 2004. De l'exploitation agricole familiale au système d'activités : une étude de cas du Bassin arachidier du Sénégal. Mémoire de Dea, Université Montpellier I, 87p.
Simon H.A., 1990. Sur la complexité de systèmes complexes. Revue internationale de systèmique. Vol 4, n°2, 125 p.

Figure 1 : Evolution de la structure familiale de la concession et des foyers

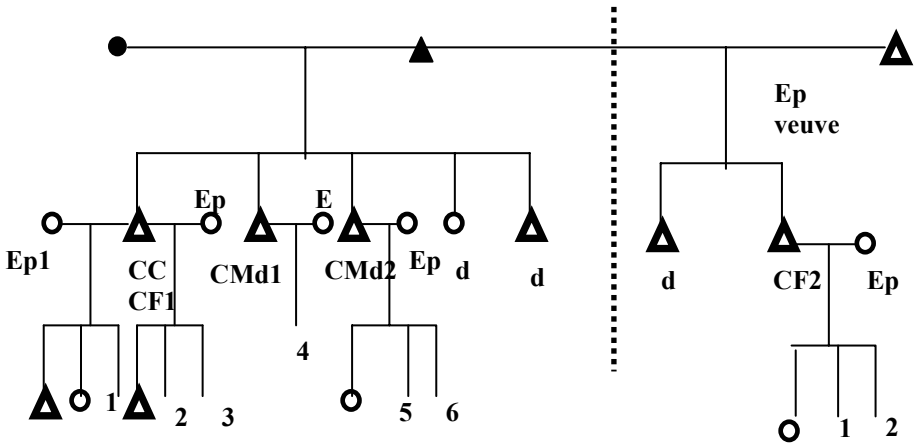

Période 1980 : une concession, deux exploitations agricoles ou foyers

femme	homme
décédé ●	▲
vivant ○	△

Ep : épouse

CC : Chef de concession
CF : Chef de foyer
CMd : Chef de ménage dépendant
D : dépendant

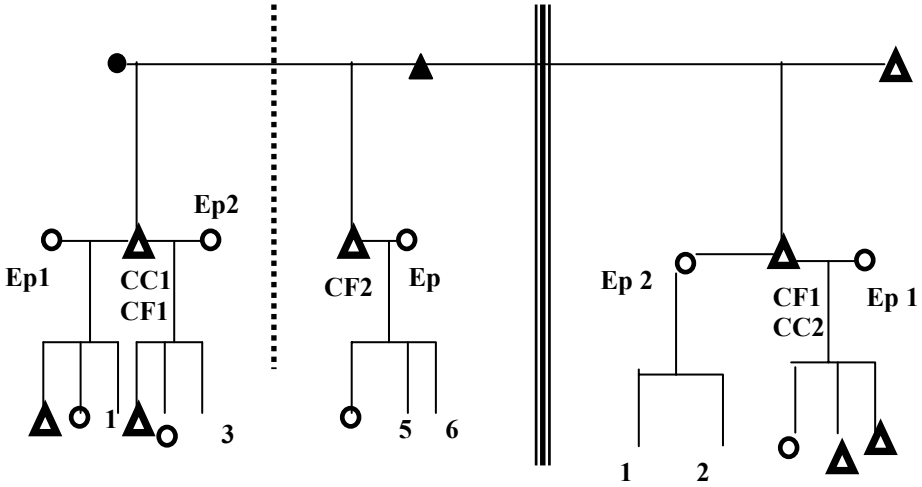

Période 2000 : deux concessions suite à un déménagement, trois exploitations agricoles ou foyers, un ménage émigré en ville

Figure 3 : le bassin arachidier au Sénégal : pluviométrie et localisation des villages d'étude

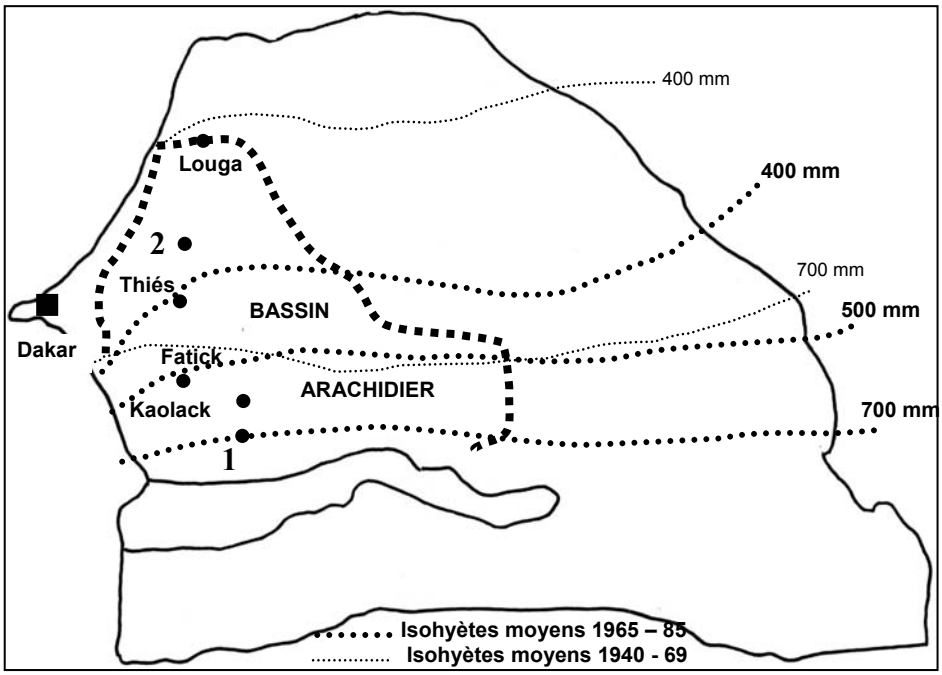

1 : Dinguiraye
2 : Thinou Mbarick